



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Quêtes interdiocésaines obligatoires jusqu'à fin mai 2020

Dispositions de la Conférence des évêques suisses
pour des méthodes de récolte alternative en temps de coronavirus

Quête prévue le **Dimanche des Rameaux (5.4.2020)** pour l'Action de Carême des catholiques suisses

Trois possibilités se présentent pour y correspondre:

- a) Appel dans le bulletin paroissial, sur internet ou dans une autre forme appropriée: prière de verser le don directement à l'Action de Carême des catholiques suisses:
 - a. pour la Suisse romande : Action de Carême – Œuvre d'entraide catholique suisse, Secrétariat romand, Av. de Grammont 7, 1007 Lausanne : CCP 10-15955-7, IBAN: CH31 0900 0000 1001 5955 7, mention « Action de Carême 2020 »
 - b. pour la Suisse alémanique : Fastenopfer – Katholisches Hilfswerk Schweiz, Hauptsitz, Alpenquai 4, 6005 Lucerne: CCP 60-19191-7, IBAN CH16 0900 0000 6001 9191 7, mention «Fastenopfer 2020»
 - c. pour la Suisse italienne: Sacrificio Quaresimale, Via Cantonale 2 A, casella postale 6350, 6901 Lugano: CCP 60-19191-7, IBAN: CH16 0900 0000 6001 9191 7, mention « Sacrificio Quaresimale 2020 »
- b) Le curé ou les responsables de la paroisse demandent au Conseil de paroisse de se montrer généreux dans le versement de contributions sociales à l'Action de Carême.
- c) Le curé ou les responsables de la paroisse trouvent d'autres manières créatives pour récolter la quête plus tard dans l'année.

Quête prévue pour la **Semaine Sainte (6-10.4.2020)** en faveur des chrétiens et chrétiennes de Terre Sainte

Trois possibilités se présentent pour y correspondre¹:

¹ L'on signale qu'au niveau de l'Eglise universelle, le pape François salue la proposition de la Congrégation pour les Eglises orientales de saisir la quête le dimanche 13.9.2020 (cf. communiqué de presse de la Congrégation, texte original italien, Bollettino della Sala Stampa della Santa Sede du 2.4.2020) – Toutefois, cette date correspond en Suisse à la Journée d'action de grâce, jeûne et prière et se révèle donc inappropriée.

- a) Appel dans le bulletin paroissial et sur internet ou dans une autre forme appropriée: prière de verser le don directement à l'Association suisse de Terre Sainte, Winkelriedstrasse 36, case postale 3141, 6002 Lucerne : : CCP 90-393-0, IBAN CH78 0900 0000 9000 0393 0, BIC PO-FICHBEXXX, mention « Quête de la Semaine Sainte 2020».
A noter : certains diocèses demandent que tous les versements arrivent sur le compte du diocèse (chancellerie), avec indication du destinataire, et fournissent les bulletins pour les versements.
- b) Le curé ou les responsables de la paroisse demandent au Conseil de paroisse de se montrer généreux dans le versement de contributions sociales en faveur des chrétiens et chrétiennes de Terre Sainte.
- c) Les paroisses versent l'équivalent de la quête de l'année dernière et elles organisent la quête 2020 quand les communautés pourront à nouveau se réunir.

Quête prévue pour le dimanche 24.5.2020, Dimanche des médias, pour le travail de l'Eglise dans les médias

Trois possibilités se présentent pour y correspondre:

- a) Appel dans le bulletin paroissial et sur internet ou dans une autre forme appropriée: prière de verser le don directement au Dimanche des médias de l'Eglise catholique : Banque Raiffeisen Sense-Oberland, Dorfplatz 7, 1735 Giffers, Compte Dimanche des médias, IBAN CH34 8080 8002 9922 2163 9, mention «Dimanche des médias 2020».
A noter : certains diocèses demandent que tous les versements arrivent sur le compte du diocèse (chancellerie), avec indication du destinataire, et fournissent les bulletins pour les versements.
- b) Le curé ou les responsables de la paroisse demandent au Conseil de paroisse de libérer une contribution extraordinaire afin de soutenir financièrement le travail des médias en Eglise, surtout les trois centres régionaux de médias catholiques.
- c) Les paroisses versent l'équivalent de la quête de l'année dernière et elles organisent la quête 2020 quand les communautés pourront à nouveau se réunir.

Les directives des diocèses qui complètent ces dispositions (par ex. concernant les quêtes diocésaines) doivent aussi être respectées.

Fribourg, 3.4.2020

Erwin Tanner-Tiziani
Secrétaire général